

CERTIFICATION QUALIOP

Depuis Septembre 2020, **Expertisme** arbore la Certification Qualiopi. Nous répondons ainsi aux récents critères qualités imposés par le décret n°2015-790 du 30 juin 2015 à tout organisme de formation souhaitant perdurer. Ainsi nous nous adaptons mieux à chacun de nos stagiaires en les accompagnant, et en prenant compte de leurs appréciations.

DES CONTENUS SUR MESURE

Que votre formation soit dans un cadre individuel ou intra-entreprise, nous créons leurs contenus sur mesure en fonction de vos attentes et des objectifs fixés. Nous sommes pragmatiques en vous proposant un transfert de compétences qui vous rende très rapidement opérationnel.

LIEUX DE FORMATION

Nous sommes présents au plan national ! Et nous venons vous rejoindre partout en France dans votre entreprise ou dans nos 20 centres de formation : Angers, Aix-en-Provence, Besançon, Bordeaux, Bourges, Chartres, Laval, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Orléans, Paris, Rennes, Rouen, Strasbourg, Dijon, Tours, Troyes

SATISFACTION

Chez **Expertisme**, la satisfaction de nos clients est primordiale, nous y prêtons une très grande attention. C'est la raison pour laquelle Expertisme compte pour l'année 2021, une satisfaction de 98 % de ses stagiaires et clients.

ACCÈS HANDICAP

Chez **Expertisme**, nous accompagnons la différence ! Toute demande spécifique à l'accessibilité de la formation par des personnes handicapées donnera lieu à une attention particulière et le cas échéant une adaptation des moyens de la formation.

FINANCEMENT

Que vous soyez salarié d'une entreprise, demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi, chef d'entreprise ou un indépendant vous disposez d'un droit à la formation. De nombreux dispositifs existent pour financer jusqu'à 100% des coûts de formations.

***Contactez-nous
pour votre formation !***

CONTACTEZ-NOUS !